

Le conseil d'administration de l'ORTF et la crise de 1968

André-Jean Tudesq

Professeur honoraire de l'Université de Bordeaux

Membre du GRER et de son conseil scientifique

andre-jean.tudesq@msha.fr

Cet article est inédit, Il a été publié pour la première fois sur le site du GRER en Janvier 2009. Pour le citer, veuillez utiliser les références suivantes : **Tudesq (André-Jean)**, « **Le Conseil d'Administration de l'ORTF et la crise de 1968** », *Site Internet du Grer* [<http://www.grer.fr/>] , 2009, 10 p.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORTF ET LA CRISE DE 1968

Le propos de cet article est de présenter et d'analyser à travers les trois procès-verbaux des séances consécutives des 21 mai, 6 juin et 18 septembre 1968, le comportement du conseil d'administration de l'ORTF. Ceci pose le problème de l'attitude en temps de crise d'un organisme composé de personnalités compétentes mais dépendant étroitement de l'État, c'est-à-dire du gouvernement et, par là-même, la question, toujours d'actualité, de savoir à qui confier en France la responsabilité d'une télévision et radio publique qui puisse correspondre aux attentes du public.

Mots-Clés : ORTF, Télévision, Radio, Mai 1968, France, Conseil d'Administration, Politique, Histoire





THE BOARD OF GOVERNORS OF THE "ORTF" AND THE CRISIS OF 1968

The matter of this article is to present and to analyze through three official reports of the consecutive sessions of May 21st, June 6th and September 18th, 1968, the behaviour of the ORTF board of governors. This raises the problem of the attitude, in times of crisis, of a body made up of qualified personalities, but depending strictly on the State, i.e. the government and, by the way, the question, always actual, to know to whom to entrust in France the responsibility of public television and radio which can correspond to expectations of the public.

Keywords: ORTF, Television, Radio, Mai of 1968, France, Boards of governors, Politic, History



EL CONSEJO DE ADMINISTRACIÓN DEL "ORTF" Y LA CRISIS DE 1968

La intención de este artículo es presentar y analizar a través de las tres actas de las sesiones consecutivas de los 21 de mayo, 6 de junio y 18 de septiembre de 1968, el comportamiento del consejo de administración del ORTF. Esto plantea el problema de la actitud en tiempo de crisis de un organismo compuesto de personalidades competentes pero que depende estrechamente del Estado, es decir del gobierno y así la cuestión, todavía de actualidad, de saber a quién confiar en Francia la responsabilidad de televisión y radio pública que pueda corresponder a las esperas del público.

Palabras Claves: ORTF, Televisión, Radio, Mayo de 1968, Francia, Consejo de Administración, Política, Historia

En 1968, radio et télévision restaient un monopole d'État. La télévision française venait de connaître en quelques années une forte implantation, bien que tardive. Le conseil d'administration de l'ORTF (l'Office de Radiodiffusion-Télévision Français né en 1964) comprenait 16 personnes. La loi du 27 juin 1964 prévoyait une moitié de représentants de l'État, l'autre moitié constituée de représentants des auditeurs et téléspectateurs, en fait un seul (le professeur Jean Cazeneuve), de la presse (Pierre Archambault), deux du personnel (Pierre Simonetti pour les syndicats, Michel Caze pour les cadres), de personnalités hautement qualifiées. Avec ces derniers désignés par le gouvernement et les fonctionnaires ou anciens fonctionnaires, le pouvoir exécutif disposait d'une large majorité.

Le conseil d'administration, dont les membres étaient désignés pour trois ans renouvelables, est « chargé de définir les lignes générales de l'action de l'établissement, il délibère son budget et en contrôle l'exécution... Il veille à l'objectivité et à l'exactitude de l'information ». Mais le directeur général de l'office et plusieurs de ses adjoints participaient aux réunions du conseil en y jouant un rôle important. Le président du conseil d'administration, Wladimir d'Ormesson, à la réunion du 21 mai 1968, au début de la crise, constatait, à propos du conseil d'administration : « Il a aux yeux de l'opinion de grandes responsabilités et, au regard de la loi, fort peu de pouvoirs »¹.

Les membres du conseil de 1968, par leurs activités passées ou présentes occupaient des fonctions culturelles importantes : Julien Cain était administrateur de la Bibliothèque nationale (il le fut de 1930 à 1984) ; André Chamson directeur des Archives Nationales ; André Holleaux, conseiller d'Etat avait été le directeur de cabinet d'André Malraux ; Madeleine Renaud était une comédienne célèbre. Ils avaient pu également occuper des fonctions administratives ou politiques notables : Wladimir d'Ormesson était un ancien ambassadeur ; René Massigli diplomate, Charles Bornet premier président de la Cour de cassation. Plusieurs étaient des conseillers de membres du gouvernement Louis Delamarre directeur de cabinet du ministre de l'Information ; Edouard Balladur membre du conseil d'État, conseiller du Premier ministre Pompidou ; Michel Jobert. Ces derniers étaient souvent les plus jeunes. François Bloch Lainé était un ancien inspecteur des Finances, président du Crédit Lyonnais depuis 1967.

Les séances du début de l'année, avant que la crise n'éclate², traduisent à la fois le souci d'être tenu au courant de l'évolution de l'entreprise ORTF et des problèmes concernant l'information. Ainsi, à la séance du 17 janvier, Emile Biasini, nouveau directeur de la télévision depuis le 23 octobre, présente la réorganisation administrative pour remédier à « une certaine confusion dans l'élaboration des projets et à une mauvaise gestion entraînant la confusion des compétences et un laisser aller ». Son exposé est prolongé à la séance du 20 mars par une présentation des nouveaux programmes de télévision à la suite de quoi André Chamson, qui est délégué du Conseil au comité des programmes, se plaint de n'avoir pas été tenu au courant des projets de la direction de la télévision, à l'inverse de la direction précédente. Des membres du conseil émettent souvent des protestations contre la diffusion de certaines émissions. Ainsi Michel Jobert se plaint de la diffusion d'une série américaine dépeignant la France comme « un pays de colonialisme brutal ». Ou encore le 20 mars, Archambault critique une séquence de l'émission Dim Dam Dom sur les élèves du lycée Carnot faisant l'apologie des lycéens en révolte. Dans la même séance, des émissions de France Culture sont critiquées : « Le comité des programmes de la radio appréciera si la

¹ Les documents cités sont conservés aux Archives Nationales contemporaines à Fontainebleau.

² Notre objet ici n'est pas d'apporter une contribution à l'étude de la crise de 1968 à l'ORTF, déjà l'objet de nombreux travaux ; en particulier l'ouvrage collectif *Mai 68 à l'ORTF*, colloque publié en 1987 par l'INA et Radio France. J'y avais présenté une communication sur la radio, les manifestations et le pouvoir en 1968. Cf. André-Jean Tudesq, « La radio, les manifestations, le pouvoir », pp. 137-160, in *Mai 68 à l'ORTF*, Comité d'Histoire de la Télévision / Radio. France / INA, Paris : La Documentation française, 1987.

[Le lecteur intéressé par cette période pourra aussi se reporter à l'article de Jean-Jacques Cheval publié sur le site du GRER, intitulé : « Mai 68, un entre deux dans l'histoire des médias en France ». NDLR].

liberté des créateurs à France Culture peut aller jusqu'à l'absence complète du respect des auditeurs ». Et des membres du Conseil se refusent à donner plus d'argent « *pour permettre à tel ou tel d'aligner des paradoxes dont on ne voit pas de qui, en dehors des auteurs, ils peuvent retenir l'attention* ».

Les problèmes soulevés par l'information se présentent principalement sous deux formes, une nécessité d'une plus grande diversité - Biasini, le 17 janvier, a annoncé des débats et des éléments de contradiction dans le journal télévisé - et une critique d'émissions aussi bien à la radio qu'à la télévision.

La séance du 24 avril est surtout marquée par les protestations, déjà souvent exprimées précédemment, d'Archambault contre l'introduction décidée de la publicité à la télévision. Il traduit le mécontentement de la presse, surtout de la presse de province contre le gouvernement qui l'a voulue plutôt que d'augmenter la redevance. Ainsi le conseil d'administration exprimait des opinions qui allaient parfois à l'encontre des décisions de la direction générale du gouvernement, sans jamais aller véritablement à l'encontre de cette direction ou des positions gouvernementales.

La position du Conseil dans la crise de mai 1968 apparaît à partir de la session extraordinaire du 21 mai (initialement, le 24 avril, le conseil avait fixé au 29 mai la réunion suivante). Celle-ci commence par la lecture de la lettre de démission du représentant des syndicats, Pierre Simonetti, indiquant notamment : « *le manque d'objectivité des informations diffusées par l'Office dans la semaine qui a précédé le 13 mai a provoqué l'indignation de l'opinion* ». Outre son absence, il y avait celles de Julien Cain, d'André Chamson et de Jean Cazeneuve retenus par la situation en crise au sein de leurs institutions.

Au début de la séance, le directeur général, Jacques Bernard Dupont, exposa son analyse de la situation. Il reconnaissait une crise permanente au sein de l'Office, devenant manifeste le 11 mai à la suite de la publication par l'AFP d'un communiqué des responsables des émissions 5 colonnes à la Une, Zoom et Caméra 3, « *s'indignant de la scandaleuse carence d'information du public* » auxquels s'associent les grands noms de la radio et de la télévision, Pierre Lazareff, Philippe Labro, Pierre Desgraupes et bien d'autres tels Pierre Dumayet, Igor Barrère, Alain de Sedouy. Un autre communiqué, signé d'une vingtaine de producteurs auteurs, réalisateurs, demandait la réunion d'urgence du conseil d'administration « *garant aux termes du statut de l'ORTF de l'objectivité et de l'impartialité des programmes* », exigeant des sanctions « *contre les responsables... du scandale de la sous-information* ». Le vendredi 10 mai devait paraître *Panorama*, le sous-directeur de l'actualité télévisée avait renoncé à diffuser la partie de l'émission consacrée aux étudiants car toutes les contributions prévues n'avaient pu être réunies ; ce qui accrut le mécontentement, notamment à la radio où, selon le directeur « *un certain nombre de jeunes éléments de l'Office sont intellectuellement et politiquement très proches de certains milieux contestataires* ». Alors que les manifestations étudiantes avaient pris une très grande ampleur, le fait qu'un rédacteur du journal télévisé de vingt heures ait parlé, le lundi 13 mai, de 170 000 manifestants, quand leur nombre était bien supérieur, accrut encore le mécontentement.

Le conseil d'administration fit preuve de concession sinon de désarroi : le directeur et plusieurs membres du conseil avaient visionné l'émission de *Zoom* sur les étudiants où les seuls points de vue présentés étaient ceux de la contestation, de l'UNEF, de Cohn-Bendit et de Geismar. Le directeur et le conseil se prononcèrent pour la diffusion, le 14 mai à 20 h30 sur la deuxième chaîne. Cette décision, pour jeter du lest, en contradiction avec l'attitude courante de l'ORTF, n'empêcha pas la lecture, le 17 mai au Journal Télévisé, d'un communiqué de « *journalistes affranchis de toute autorité* » et le vote d'une grève à l'ORTF, tandis que le 18 mai, toutes les organisations syndicales de l'ORTF signaient un manifeste commun contre la loi de 1964 sur l'ORTF. Ils demandaient la démission du conseil d'administration et du directeur général de l'Office, ajoutant des revendications professionnelles : la semaine de 40 heures et l'abaissement de l'âge de la retraite, entre autres.

Le représentant au conseil d'administration de l'Union des cadres supérieurs, Michel Caze qui, avec six autres membres de l'Union, avait vu précédemment le Président d'Ormesson, présente une lettre des cinq dirigeants d'association de cadres. Elle rappelle la position des cadres au moment de la présentation

de la loi de 1964, et pose que le conseil d'administration n'était pas adapté, qu'il n'y avait plus de commissions paritaires du personnel, ce qui entraînait « un esprit de contestation tantôt aigu, tantôt diffus » ; regrettant aussi qu'il n'y ait pas de comité d'entreprise. Ils réclamaient une nouvelle constitution du conseil d'administration, qui ne comprendrait pas plus d'un tiers de représentants de l'Etat, et que le directeur général soit nommé par le conseil d'administration rénové. L'association des cadres demandait à Caze de se retirer du conseil d'administration si celui-ci ne donnait pas une réponse précise à cette lettre à la réunion du 21 mai.

Les membres du conseil donnent leur avis sur la situation, Madeleine Renaud approuve toutes les demandes de Caze. Bloch-Lainé déplore que le problème de l'information n'ait jamais été débattu au Conseil. Il comprend les demandes des cadres, mais considère une adhésion impossible : « *les circonstances rendent particulièrement difficile à des hommes qui appartiennent à la fonction publique et qui ont été désignés par le gouvernement, d'exprimer tout leur sentiment alors que s'exerce une telle pression extérieure, que trop de personnalités ont donné des signes affligeants de faiblesse* ». En clair et ce fut la position dominante, quel que soit le bien fondé des propositions des cadres, il n'était pas possible de céder à ce qui apparaissait à certains comme un ultimatum. René Massigli pense que le conseil « *quelque sentiment favorable que l'on ait sur la valeur de ces demandes, ne peut se décider en conscience dans l'heure à leur sujet* ». C'est aussi la position de Charles Bornet, mais une des propositions des cadres : « *l'enquête sur l'information [pendant la crise] lui semble possible et souhaitable* ».

Pierre Archambault rend hommage aux directeurs « *alors qu'ils étaient soumis surtout en matière d'information non pas à des pressions mais à des interventions intempestives* » et il ajoute que « *le conseil serait bien inspiré de rejoindre les cadres de l'Office qui ont fait preuve de sagesse et d'objectivité devant les événements* ». Au sujet des propositions des cadres, pour Michel Jobert, « *il importe de prendre le temps de les examiner* ». Delamarre estime que des propositions d'ordre réglementaire « *ne peuvent pas être examinées en quelques minutes* ». Jacques Lassaingne trouve que la radio et la télévision ont fait un effort d'information équilibrée remarquable et se demande pourquoi « *le conseil devrait-il admettre d'être condamné* ». Des positions très diverses sont donc présentées. Le président d'Ormesson estime que les émissions de controverse où des portes paroles de tous les points de l'horizon politique viennent s'exprimer sont apparues depuis 1964. Il est disposé à saisir le gouvernement des vœux des cadres, mais se dit hostile à « *un changement improvisé et passionnel du statut légal... Les réformes nécessaires ne peuvent être entreprises dans l'agitation et l'improvisation* ».

Michel Caze « *dénie l'intention d'un ultimatum de la démarche des cadres Cette interprétation le navre* ». Il constate que « *l'état d'esprit du personnel s'est dégradé, l'exercice du pouvoir étant, à l'heure actuelle, entre les mains des organisations syndicales... Cette prise de pouvoir... s'accompagne d'une récusation de l'autorité du conseil et de la direction générale. Les cadres ont voulu proposer une amorce de solution* ». Caze doit donner une réponse dans la demi-heure : le conseil veut-il proposer aux autorités une transformation de la structure de l'Office, un comité d'entreprise, des commissions paritaires et une commission d'information sur l'actualité récente ?

Plusieurs membres du conseil, notamment René Massigli, Madeleine Renaud, Ballardur, Holleaux, Bloch Lainé, souhaitaient permettre à Michel Caze de ne pas repartir les mains vides dans « *la position difficile dans laquelle il se trouve* ». La durée de la réunion, de 10 heures 20 à 13 heures quarante-cinq, montre la difficulté du conseil. Plusieurs membres du conseil, surtout des conseillers du gouvernement comme Edouard Ballardur ou Michel Jobert, insistent sur l'impossibilité de « *répondre sur le champ* ». Le conseil décide finalement au sujet de la lettre des cadres « *de communiquer celle-ci aux autorités de tutelle* » et demande à deux de ses membres un « *rapport des conditions dans lesquelles a été et sera assurée l'information radiodiffusée et télévisée depuis le 1^{er} mai* ».

La réunion suivante eut lieu le 6 juin 1968. Le 6 juin, si la crise n'était pas finie à l'ORTF, l'institution, avait résisté à la vague contestataire, le gouvernement s'était assuré de sa reprise en main sans que le conseil ait vraiment voix au chapitre. Madeleine Renaud avait démissionné ainsi que Michel Caze. Dans sa lettre de démission, il indiquait que les cadres, devant l'absence de réponse à leur demande présentée le 21 mai, lui avaient demandé cette décision : « *Les cadres sont en effet persuadés que mon maintien au conseil d'administration, dans ces conditions, serait pour eux dans ce moment et dans l'avenir, un obstacle sérieux à une collaboration confiante et efficace avec l'ensemble des personnels de l'Office* ». Julien Cain était aussi absent ainsi que le président d'Ormesson. Lui qui avait cherché à jouer la conciliation avait écrit une lettre d'excuse, disant : « *L'effort que j'ai fait depuis trois semaines pour représenter le conseil, matin et après-midi, à l'Office en étroite relation avec le directeur général et le directeur général adjoint, m'a, je dois le dire, épuisé* ». Il avait quatre-vingts ans à cette époque. Il souhaitait pouvoir être disponible pour surveiller la campagne électorale à la radio et à la télévision, commençant le 12 juin.

La présidence de la réunion du 6 juin fut donc assurée par le vice-président Bloch-Lainé. C'est ce même jour que les pouvoirs de la direction générale passaient de Jacques Bernard Dupont à son remplaçant Jean-Jacques de Bresson. Celui-ci demanda à son prédécesseur, présent à la réunion, d'exposer la situation de l'Office marquée par la grève de la plupart des journalistes de télévision après le refus de diffuser une émission très hostile au chef de l'État à la suite de son allocution du 24 mai. À la radio, dit-il, « *plusieurs journalistes avaient rallié les positions et les mots d'ordre extrémistes du mouvement étudiant* » ; trois avaient démissionné. Le 30 mai, après la seconde allocution du Général de Gaulle, il estime que le reportage de la manifestation de la Concorde à l'Etoile fut d'abord d' « *une partialité hostile* ».

Le 1er juin Yves Guéna avait remplacé Georges Gorse au ministère de l'Information. Il avait entamé ses premières négociations avec l'intersyndicale mais son allocution à la radio et à la télévision, le 3 juin, avait entraîné la grève de la presque totalité des journalistes de l'actualité parlée. La diffusion d'un film, à la télévision, en faisant appel à du personnel extérieur à l'Office, envenima encore les relations.

C'est dans ce contexte que se déroula la réunion du 6 juin, brève, de 17 heures 10 à 18 heures 45. François Bloch-Lainé exprime à J-B Dupont « *son vif regret de le voir quitter l'Office ainsi et l'estime profonde qu'il éprouve pour ses qualités de caractère, de droiture et de courage, de cœur et de commandement* ». Massigli dit que ces paroles expriment le sentiment de tout le conseil. Pierre Archambault, qui rappelle avoir été souvent protestataire aux séances du conseil, s'associe à l'hommage rendu et regrette aussi le départ des directeurs Biasini, de Boisdeffre et Sablier. Il aurait préféré qu'on attende le retour au calme. Il regrette qu'on n'ait pas pris en considération le Mémoire de Michel Caze. La séance est surtout consacrée à l'adoption du règlement des émissions de la campagne pour les élections législatives, projet adopté rapidement sans changement. Le rapport de Massigli et Lassaigue sur l'information donnée par l'Office en mai est déposé, mais doit être discuté à la prochaine réunion. Or celle-ci eut lieu le 18 septembre et, les événements survenus entre temps le rendirent caduque.

Le nombre des membres du conseil s'était trouvé réduit par les démissions (trois) et par le fait que les membres appartenant aux cabinets ministériels ne pouvaient exercer leur fonction de conseiller pendant la période électorale. Bloch Lainé se demanda si l'élargissement immédiat ne serait pas l'occasion de trouver avec les personnels en grève et l'opinion en émoi des terrains d'accord. Cet effort de conciliation ne fut pas suivi. Des représentants de l'État dans le conseil firent valoir qu'il était impossible dans les circonstances actuelles au Conseil des Ministres de procéder à de nouvelles nominations. Cette deuxième séance, pendant la crise, faisait implicitement ressortir un durcissement de l'attitude du gouvernement à l'encontre des contestataires au sein de l'ORTF et le peu de poids des tentatives d'ouverture qui auraient pu se manifester au sein du conseil.

La réunion suivante eut lieu le 18 septembre. Les élections législatives désavouant le mouvement de mai 68, renforçant l'autorité du général de Gaulle, l'ORTF avait été mis au pas, le conseil d'administration était profondément modifié. Un état d'esprit différent s'y manifestait sans qu'il y ait eu une réforme sensible de sa structure et de son indépendance.

Le nombre des conseillers s'élevait désormais à 24 au lieu de 16 ; huit venaient de l'ancien conseil : Archambault, Bloch Lainé, Julien Cain, Jean Cazeneuve André Chamson, André Holleaux, Michel Jobert, René Massigli. L'ouverture avait été très limitée : deux universitaires de plus (Robert Mallet, recteur d'Amiens, et René Rémond), deux autres journalistes (Yann Clerc et Philippe Lamotte), des professionnels en activité avec l'ORTF pour des émissions (Roger Iglésis), une actrice (Marie Inès Duvernois) au titre des personnes hautement qualifiées tout comme André Berthon et, deux anciens conseiller, Julien Cain et André Chamson. Il y avait toujours plusieurs hauts fonctionnaires, diplomates ou magistrats, ou encore Hubert Rousselier directeur général du centre national du commerce extérieur ; Jean Basdevant, directeur général des relations culturelles au ministère des Affaires étrangères ; Marie Louise Doguet, administrateur civil à la direction de la famille au Ministère des Affaires sociales ; mais aucun représentant de l'opposition ni des intellectuels de gauche. Le nouveau conseil comportait encore trois représentants du personnel : Régis Farnoux, Marcel Huart et Michel Oudin, ingénieur en chef.

Julien Cain comme doyen d'âge préside cette réunion. Il annonce que le 20 août un décret a modifié le statut de l'instance, augmentant le nombre des conseillers qui ont été nommés par décret du 8 septembre. Il fait l'éloge de l'ancien président, d'Ormesson, qui a démissionné : « *Il maintenait un climat de libre discussion* ».

Il s'agit ensuite de procéder à l'élection du président du conseil d'administration qui doit être désormais élu. En accord avec le secrétaire général du conseil, qui est toujours Jean Chauveau, le secrétaire général de l'ORTF, Julien Cain indique que plusieurs conseillers souhaitent porter à la présidence l'ambassadeur Pierre de Leusse, appuyé en cela par René Massigli. Régis Farnoux, représentant du personnel, note la déception du personnel, les réformes du Conseil ne correspondant pas à la structure souhaitée ; il s'abstiendra dans le scrutin, ne mettant nullement en cause la personnalité du président de Leusse. Marcel Huart adopte la même attitude. Michel Jobert souhaite une élection sans bulletin, mais Robert Mallet demande un vote à bulletin secret qui donne 20 voix pour de Leusse, 2 blancs et une abstention. On peut voir ainsi que les modifications (minimes) du statut n'ont pas entraîné un changement sensible dans les comportements.

Le nouveau président rend lui aussi hommage à son prédécesseur, d'Ormesson, comprend la position des représentants du personnel et rappelle les fonctions du conseil. Il pointe tout particulièrement que le conseil « *veille à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées par l'Office* » et qu'il doit « *vérifier que les principales tendances de pensée et les grands courants d'opinion peuvent s'exprimer* ».

Un processus analogue se déroule pour la désignation du vice-président. Le président rappelle que Bloch Lainé ne demande pas à être reconduit, le gouvernement venant de le charger d'une tâche difficile. Il propose comme vice-président Georges Cosse Manière, un magistrat. Robert Mallet souhaite qu'il y ait un vote à bulletin secret. Yann Clerc fait état des licenciements de 60 journalistes de l'ORTF et du contentieux qui en résulte ; dans ces conditions le syndicat national des journalistes lui a demandé de présenter sa candidature à la vice-présidence. Le vote donne 13 voix à Cosse Manière, 5 à Clerc, 3 blanc, 2 abstentions.

Le conseil procède ensuite à la constitution de plusieurs commissions. Pour le comité financier, le président propose quatre représentants de l'État et quatre autres noms : Jobert, Bloch-Lainé, Rousselier, Huet d'une part et Oudin, Farnoux, Cazeneuve et Berthon. Le vote à bulletin secret qui porte sur cette liste, donne 22 oui, une abstention. Concernant la présidence de ce comité, devant le refus de Bloch-Lainé, Michel Jobert l'accepte. Diverses commissions sont suggérées, mais dans cette séance seule la commission de l'information est discutée.

Après une discussion sur les fonctions de cette commission et l'éventualité de membres extérieurs, le président suggère les noms de trois représentants de l'Etat : Massigli, Jobert, Cosse Manière ; de trois journalistes : Archambault, Lamotte, Clerc ; de Julien Cain également, auxquels le conseil ajoute Cazeneuve, représentant des auditeurs et téléspectateurs. Le président du conseil d'administration devra présider cette commission de l'information. Le vote donne 20 oui et 3 abstentions.

La suite de la séance est consacrée, d'abord, à la situation interne de l'Office présentée par le directeur générale Jean-Jacques de Bresson. Celui-ci exprime d'abord le vœu que cette séance « soit le signe de la fin de la crise grave et douloureuse qui a secoué l'Office ». Il parle de la réorganisation le 1^{er} août de l'actualité télévisée et de l'actualité parlée, aborde les questions financières et demande au conseil « de donner à la direction générale des directives d'orientation sur ce que devraient être les programmes de l'Office ».

La discussion qui suit et les questions posées marquent un nouveau comportement dans le conseil qui n'apparaît plus comme une simple chambre d'enregistrement, non que des divergences n'aient pas été exprimées dans l'ancien conseil, mais elles étaient bien plus minoritaires et revêtaient un aspect moins critique. Dès le début de la discussion, Michel Oudin évoque « l'émotion soulevée un peu partout à la suite des réductions d'effectifs » après juin. Il pense « que le conseil souhaite être informé des critères exacts qui ont présidé à ces licenciements ». Le directeur général fait état que, dans quelques cas, ça « ne touche pas au fait que certains journalistes avaient arrêté le travail [...], mais par des positions publiques et extérieures, ils ont montré qu'ils ne souhaitaient plus collaborer avec l'Office ». Yann Clerc parle de problèmes sociaux pour les licenciés et s'étonne que des journalistes écartés soient remplacés par des non professionnels. Farnoux indique que « ces licenciements sont apparus comme des sanctions » et demande « que le conseil d'administration nomme une commission d'enquête sur les conditions qui ont présidé aux licenciements des journalistes ». Sans reprendre cette réclamation d'une commission d'enquête, Bloch-Lainé demande au directeur général « les critères qui ont présidé aux mesures individuelles pour ne pas éprouver le sentiment désagréable d'avoir couvert inconsciemment des règlements de compte ». C'est une position partagée par Robert Mallet qui souhaite du Directeur général « des explications qui apaiseront l'opinion publique et qualifieront à ses yeux le nouveau conseil ». Julien Cain envisage que deux ou trois membres du conseil prennent connaissance des dossiers en liaison le Directeur général. Robert Mallet pense que le nouveau conseil peut avoir un rôle nouveau et « aborder le fond même du problème de la liberté d'expression avec une autodiscipline indispensable ». Bloch-Lainé ajoute que la qualification de conseil d'administration est surfaite car il ne nomme pas le Directeur général.

Finalement le directeur général propose de refaire un exposé sur les licenciements et les critères qui les ont déterminés « lorsqu'il en aura une vue vraiment complète » sous la haute autorité du président du conseil d'administration qui – dit celui-ci – « est le porte-parole du conseil qu'il représente chaque jour auprès de la direction générale qui a bien voulu accepter sa participation à certaines réunions internes ... C'est donc bien plutôt le rôle du Président de s'assurer du bien-fondé des décisions prises par la direction et de leur application ». Le conseil aborde ensuite le problème de l'introduction de la publicité. À la fin de la réunion, le Président rappelle le caractère confidentiel de leurs délibérations.

La recommandation n'était pas inutile ; à la suite de la séance du 8 octobre, des fuites sur ce qui s'était dit au conseil entraînent des publications dans plusieurs journaux. Lors de la séance suivante, le 22 octobre 1968, le Président, tout en usant de formules de politesse disant qu'il n'en rendait responsable aucun membre du conseil, indiquait que ces fuites risquaient de restreindre la liberté d'expression. Cosse Manière, absent, lui avait écrit que si cela se reproduisait, il pourrait démissionner du conseil. Julien Cain indiqua que, jamais en quatre ans un tel incident ne s'était produit dans le précédent conseil. Face à cette situation, Archambault demande la publication d'un communiqué après chaque séance, appuyé par Huart et Mlle Duvernois.

Cette règle du secret - les procès-verbaux des séances portaient la mention *confidentiel* - n'était pas comprise par de nouveaux conseiller Dans une séance de novembre, Robert Mallet s'est dit « *très frappé par le sentiment que ce qui se fait ici doit rester en vase clos* ». Le directeur général défend cette position contestée par le recteur Mallet, car « *la liberté du dialogue entre la direction générale et le conseil repose sur la certitude que ne sera pas divulgué ce qui ne doit pas l'être* ».

Parmi les modifications d'attitude, le conseil affiche un plus grand intérêt pour la radio alors que la télévision retenait auparavant toute son attention. En novembre, André Chamson estimait que l'Office n'avait pas une conception générale des programmes de télévision : « *L'ORTF agit comme un élément de l'esprit public qui ne concourt pas à l'élévation de celui-ci. (...) La radio paraît majeure et consciente de ce qu'elle émet, la télévision est comme adolescente* ». Julien Cain, à la Commission d'orientation du 13 novembre, parle aussi de la maturité de la radio et ajoute que « *le développement des transistors confère une nouvelle jeunesse à la radio* ». La direction des émissions vers l'étranger (qui concernait surtout la radio en 1968) passant à l'ORTF, qui absorbe l'OCORA, amène également le conseil à s'intéresser davantage à la radio.

Conclusion

De la présentation que nous avons faite des procès-verbaux des séances du conseil d'administration de l'ORTF pendant la crise de 1968 on peut tirer deux types de conclusions, différentes sinon contradictoires.

Ou bien le conseil d'administration de l'ORTF, contrairement à d'autres institutions publiques (l'Université notamment), s'est maintenu au plus fort de la crise et a résisté aux pressions du sein du personnel de l'ORTF pour sa démission, et ensuite a été réformé sans de grands changements. Le directeur général, en très étroite relation avec le président, joue toujours un rôle déterminant dans les séances. Si ouverture il y a, elle traduit surtout le malaise grandissant entre l'ORTF et l'opinion.

Ou bien le conseil d'administration modifié avec l'arrivée de nouveaux membres (qui ne sont certes pas des opposants au gouvernement) révèle des comportements différents. Une minorité de contradicteurs (les votes le montrent), exprime une critique à peine voilée de certains actes de la direction. Cette évolution tient aux effets généraux de la crise de 1968. Celle-ci a laissé des traces profondes au sein de l'ORTF, mais la propre évolution de celle-ci, s'adressant à un public de plus en plus large va à l'encontre de la tendance du conseil d'administration à toujours concevoir la télévision et la radio comme des instruments de culture ; la direction générale, plus réaliste comprend mieux qu'elle est perçue par les téléspectateurs surtout comme un outil de délasserment.

La publicité, entraînant un plus grand intérêt pour les sondages d'écoute (qui existaient déjà à cette époque), eut tôt fait de l'emporter sur les considérations culturelles ou morales du conseil d'administration dans l'orientation de programmes. La crise de 1968, à moyen terme, déboucha sur l'éclatement de l'ORTF tandis que la principale innovation, dans un premier temps, dans le domaine de l'audiovisuel devait venir, dans la décennie suivante, de la radio et des radios libres.

André-Jean Tudesq, Bordeaux, septembre 2008



**Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine
10, Esplanade des Antilles
33607 Pessac Cedex – France
Tél. + 33 6 61 90 78 41 / + 33 5 56 84 45 73
Mail : grer.mail@club-internet.fr
Site Internet : <http://www.grer.fr>**